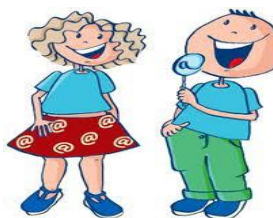


Ecaussinnes, le 25 juin 2013.

COMMUNE DE  
ECAUSSINNES



SERVICE ENSEIGNEMENT - Réf. : 2013/XD/DV/BR

**OBJET:** Garderie périscolaire et accueil extra-scolaire

Agent traitant: RYEZ Bernadette, ☎ 067/79.47.17, 📠 067/34.79.62, bernadette.ryez@ecaussinnes.be.

Chers parents,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que sur proposition du Collège communal, le Conseil communal a approuvé ce 24 juin 2013 l'organisation des garderies pour l'année scolaire 2013-2014.

Cette démarche vise d'une part à répondre à la demande des parents et d'autre part à développer de manière structurée dans chacune des implantations un service de garderie avant et après les cours ainsi que durant le temps de midi sous l'égide de l'Administration communale.

Elles sont organisées dans 4 implantations :

**Ecole du Sud, Rue Arthur Pouplier, 46-48**

Matin de De 06h30 à 08h15

Soir de 16h à 18h lundi, mardi et jeudi et de 15h à 18h vendredi

Mercredi, de 12h à 18h.

**Ecole du Quartier Rue Ernest Martel, 4**

Matin de De 06h30 à 08h15

Soir de 15h15 à 18h

Mercredi, de 12h à 18h (sur le site de l'école Odénat Bouton).

**Ecole Odénat Bouton, Rue de Soignies, 1**

Matin de De 06h30 à 08h15

Soir de 15h15 à 18h

Mercredi, de 12h à 18h.

**Ecole de Marche, Rue de l'Avedelle, 152**

Soir de 15h15 à 18h

Matin de De 06h30 à 08h15

Mercredi, de 12h à 18h.

Les accueils du matin et soir sont payants ; les garderies du midi restent gratuites.

Deux possibilités s'offrent à vous :

1. Soit un montant forfaitaire mensuel de 20€ pour le premier enfant, 15€ pour le second et 12,5€ pour les suivants.

Le paiement s'effectue de manière anticipative par virement bancaire auprès de l'Administration communale sur le compte **BELFIUS BE 04 0910 1943 9031** au plus tard le 20 du mois précédent.

Les virements doivent **OBLIGATOIREMENT** reprendre en communication les informations suivantes : **Prénom et NOM de l'enfant – ECOLE SUD / ECOLE QUARTIER / ECOLE BOUTON / ECOLE MARCHE + Classe (indiquer les mentions adéquates)**

2. Soit un montant forfaitaire de 1€ par heure pour les présences journalières occasionnelles.

Pour les présences journalières, le montant sera payé directement auprès de l'accueillante lorsque les parents reprendront leur enfant. Toute heure entamée sera payée.

Les enfants seront encadrés par du personnel qualifié, constitué notamment d'enseignants qui accompagneront durant une heure les enfants à la garderie du soir et par du personnel non enseignant ayant suivi une formation qualifiante d'accueillant extrascolaire.

L'Administration communale s'engage à promouvoir un accueil de qualité et à veiller à l'application de son projet d'accueil. Une copie du projet d'accueil est disponible sur simple demande au service Enseignement.

Les garderies débuteront **le lundi 02 septembre 2013 dès 6h30**. Pour en bénéficier, il vous est indispensable de compléter la fiche signalétique de votre enfant et de la remettre préalablement à la Direction de son établissement scolaire. Nous vous joignons en annexe un exemplaire.

Enfin, il est important de vous préciser l'intention du Collège communal d'organiser dans le courant de l'année scolaire 2013-2014 un accueil extrascolaire le mercredi après-midi notamment par la mise en place d'une Ecole des devoirs reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En restant à votre entière disposition et dans l'attente de vous revoir à la rentrée scolaire, nous vous souhaitons, au nom du Collège communal, d'excellentes vacances.

Le Secrétaire communal,  
D. VOLANT

Le Bourgmestre,  
X. DUPONT

Echevin de l'Enseignement  
J. DUTRIEUX

